Titre :	Référence : ANCESTRAMIL
LES DÉCORATIONS DE L'ANCIEN RÉGIME **1600 - 1789**	**Organisation**
Auteur : **Jacques BARBE**	Origine : **Don de l'auteur**
Référence : **DOCUMENT PERSONNEL** **(non publié)**	Transcripteur : Date : **Octobre 2009**

Ancestramil

« LES ORDRES DU ROI »

Les principales décorations attribuées dans l'ancien régime ont été :

- L'Ordre de l'Etoile
- L'Ordre de Saint-Michel
- L'Ordre du Saint-Esprit
- L'Ordre de Saint-Lazare
- L'Ordre de Saint-Louis
- L'Ordre du Mérite militaire

Tous ces ordres furent abolis par la Révolution (décret de la Convention du 15 octobre 1792), rétablis par la Restauration, puis définitivement supprimés en 1830 « par les insurgés triomphants, acharnés à effacer les souvenirs de la grandeur française ». D'autres ordres de chevalerie furent institués par les princes pour récompenser le mérite de ceux qui leur avaient rendu quelque service considérable : nous les citerons sommairement *in fine*.

L'**ORDRE DE L'ÉTOILE** est le premier [1] ordre royal de chevalerie qui ait existé en France ; son nom exact était « Ordre des chevaliers de Notre-Dame de la Noble Maison de Saint-Ouen », surnommé Ordre de l'Etoile en raison de son insigne, une étoile blanche sur émail rouge avec la devise *Monstrant regibus astra viam*.

1. Selon le traité de la noblesse de Gilles André de la Roque, deux ordres auraient existé auparavant :
L'ordre de la côte de Geneste institué par Charles Martel en 726 après sa victoire sur les Sarrazins : Saint Georges en était le patron, avec la devise *exaltat humiles* ; le collier de cet ordre était d'or à trois chaînes entrelacées de roses émaillées de rouge où pendait une geneste d'or émaillée de noir et de rouge. Pour

Adolphe Chéruel – *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* (1899) – l'ordre du genest (genêt) aurait plutôt été créé par Saint-Louis en 1234.
L'ordre du Navire, dit d'Outremer, ou du Croissant dit des Argonautes, institué par Saint-Louis en 1269 pour encourager les seigneurs français à faire le voyage d'outre-mer et combattre les nations infidèles qui portent le croissant ; le collier était d'or entrelacé de doubles croissants passés en sautoir d'où pendait une coquille.

Officiellement il fut institué par le roi Jean II, dit le Bon, le 6 novembre 1351, sur l'exemple de l'étoile qui conduisait les trois rois mages. En fait il était la contrepartie de l'*Ordre de la Jarretière* que le roi d'Angleterre Edouard III venait de fonder (19 janvier 1350).

Jean II composa l'ordre de 18 chevaliers, puis il porta ce chiffre à 100, puis à 500 et même plus pour satisfaire aux sollicitations. Charles V prodigua encore plus largement l'Ordre de l'Etoile et finit par supprimer la fête annuelle de l'Ordre. Charles VII, en 1445, le donna au capitaine du guet de Paris et à ses archers, ce qui conduisit les chevaliers de l'Ordre à ne plus porter son étoile, insigne que les gens de police portaient de droit : l'Ordre de l'Etoile était mort après avoir vécu un peu moins de cent ans.
Cet Ordre n'eut jamais de véritable Chancellerie organisée : ses archives ont ainsi disparu et il n'existe donc pas de liste de ses membres.

L'**ORDRE DE SAINT-MICHEL** – le *ruban noir* – fut institué par Louis XI le 1er août 1469 à Amboise, sur le projet conçu quarante ans plus tôt par son père Charles VII. Il était créé pour rendre grâce à l'Archange Saint-Michel qui était apparu à Jeanne d'Arc pour conduire la France à la victoire finale sur les Anglais ; plus prosaïquement Louis XI entendait surtout contrebalancer les avantages politiques que les ducs de Bourgogne tiraient de l'*Ordre de la Toison d'Or*, fondé en 1429, et attacher les grands de son royaume à son service par de nouveaux liens d'honneur et de piété. Sa devise : *Immensi tremor oceani* par allusion aux monts Saint-Michel et de Tombelaine.



Collier initial



Médaille du XVIIe siècle

Initialement les chevaliers de Saint-Michel portaient un collier en or fait de petites coquilles reliées par des nœuds, auquel était suspendu un médaillon représentant l'archange terrassant le dragon. Sous Louis XIV, le collier fut remplacé par un ruban noir, et le médaillon par une croix en or émaillé.
L'article III des statuts fixait que le collier de l'Ordre serait « du poids de 200 écus d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double lac, assises sur chaînettes et mailles d'or, au milieu duquel (collier) il y aura une image de Monseigneur Saint-Michel sur un roc, laquelle

image pendra sur la poitrine. » Brantôme précise que « c'était un sacrilège de vendre ou engager ce collier » et, « quand un chevalier mourait, il fallait que ses héritiers le rendissent au Roi, qui le gardait pour un nouveau chevalier ».
Louis XI avait limité à 36 le nombre des chevaliers de l'Etoile ; mais ses successeurs firent preuve d'une grande prodigalité pour s'attacher des dévouements de courtisans non combattants : l'Ordre fut alors distribué à des gens de robe et à des maires de villes (Montaigne eut ainsi le collier de l'Ordre en tant que maire de Bordeaux). Devant les prodigalités des rois successifs, attribuant cet ordre de façon abusive (jusqu'à 1500 chevaliers de Saint-Michel), l'ordre avait perdu tout son prestige et passa au second plan dès qu'Henri III créa en son sein l'*Ordre du Saint-Esprit* qui sélectionnait 200 de ses membres.
Henri IV et Louis XIII s'employèrent à limiter le nombre des chevaliers de l'Etoile ; mais au début du règne de Louis XIV l'inflation reprit de plus belle, sans compter les usurpations : on compta alors jusqu'à 1500 chevaliers de Saint-Michel, ou se prétendant tels. Le 25 janvier 1665, Louis XIV décida de mettre fin à ces abus et réduisit à cent le nombre des chevaliers de Saint-Michel non décorés du Saint-Esprit, excluant ainsi plus des neuf dixièmes de ceux qui arboraient le ruban noir de l'Ordre.
Au XVIII^{e} siècle, on admit dans l'Ordre un grand nombre de membres étrangers à la noblesse et au métier des armes, par exemple : Le Nôtre et Mansart dès 1693, Soufflot en 1757, Pigalle en 1769, Montgolfier en 1784, Dupuytren et Brongniart en 1817, Cherubini en 1819, etc.
Après son abolition par la Révolution, la Restauration le rétablit en le destinant officiellement aux arts, lettres et sciences.

L'**ORDRE DU SAINT-ESPRIT** – le *ruban bleu* – fut institué par Henri III le 31 décembre 1578 quand l'Ordre de Saint-Michel, dévalué comme on l'a vu, ne pouvait plus lui servir à s'attacher les grands seigneurs dont la fidélité était douteuse. Henri III imposa à ceux qui le recevaient un serment d'allégeance des plus rigoureux envers l'Eglise et le Roi.



Croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc sur chaque raie et ayant à chaque angle une fleur de lys d'or ; une colombe rayonnante , brochant sur le tout, représentant le Saint-Esprit. L'effigie de Saint-Michel figurait au verso de la médaille. Portée suspendue au cou par un long ruban de moire bleu céleste.

L'Ordre devait avoir un maximum de cent chevaliers ayant au moins trois degrés de noblesse, et il demeura toujours conféré avec la plus grande parcimonie, ce qui lui garda toute sa valeur jusqu'à son abolition en 1830.
Les membres de l'Ordre du Saint-Esprit s'intitulaient *chevaliers des ordres du Roi* (au pluriel) car ils avaient toujours les deux titres de chevaliers du Saint-Esprit et de chevaliers de Saint-Michel, alors que les membres du seul ordre de Saint-Michel étaient simplement *chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel* (ordonnances de Louis XIII données à Paris en janvier 1629).
Sans caractère de récompense militaire, l'Ordre du Saint-Esprit demeura constamment l'apanage presque exclusif de la plus haute noblesse. Sa dernière promotion fut faite par

Charles X le 31 mai 1830, nommant deux prélats et neuf chevaliers. La question a été posée de savoir si les nominations faites par Louis XVIII étaient régulières car ce dernier n'a été ni sacré roi de France, ni reçu Grand Maître de l'Ordre.

L'**ORDRE DE SAINT-LAZARE** – *ruban amarante*, puis *vert* à partir de 1773 – fut institué le 11 octobre 1608 par Henri IV en réunissant les anciens ordres religieux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : il tenait à donner aux catholiques un gage de sa conversion. Cette union fut confirmée en 1668 par le cardinal de Vendôme, légat du Pape en France.



Croix en or à quatre branches anglées de fleurs de lys et terminées par huit pointes boutonnées. Le centre de chaque branche portait une queue d'aronde, émaillée amarante sur l'avers et vert sur le revers, bordée d'émail blanc sur l'extérieur. Sur l'avers le médaillon central portait l'effigie en pied de la Vierge à l'enfant entourée de rayons dorés ; sur le revers le médaillon central représentait Saint-Lazare sortant du tombeau entouré par la devise *Atavis et armis*, sur fond d'émail vert.

A l'origine, ordre à caractère militaire, il était attribué à des militaires ayant huit quartiers de noblesse et astreints à une discipline religieuse rigoureuse. Il fut remplacé dans ce rôle de récompense militaire par l'Ordre de Saint-Louis dès la création de celui-ci en 1693 et la rigueur initiale fut alors largement dévaluée par Louis XIV : l'Ordre de Saint-Lazare fut ainsi décerné à des personnes de petite noblesse – voire roturiers comme André Le Nôtre, maître d'hôtel de Madame la Dauphine, en 1681 et Jules Hardouin-Mansart, premier architecte du Roi, en 1682 – et souvent aux membres du corps diplomatique.
Ses promotions s'échelonnent de 1610 à 1788. L'Ordre fut aboli à la Révolution, comme les autres ordres royaux, mais il ne fut plus attribué sous la Restauration car il était contraire aux principes de la Charte du 2 mai 1814 consacrant l'égalité des sujets du Roi. Il fut définitivement supprimé en 1830.

L'**ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS** – le *ruban rouge* – fut créé par Louis XIV le 5 avril 1693, à un moment où il fallait redonner de l'allant aux officiers : l'enthousiasme soulevé auprès des militaires par cette création conduisit quelques mois plus tard aux victoires de Neerwinden devant Guillaume d'Orange et de La Marsaille devant le duc de Savoie, tant était grande l'envie de recevoir la croix.
C'est seulement en février 1694 que Louis XIV commença à procéder aux premières nominations de Chevaliers de Saint-Louis. A la paix de Ryswick, le 20 septembre 1697, six cent quinze chevaliers avaient déjà été créés, dont cent vingt s'étaient déjà fait tuer.
L'Ordre était organisé en trois classes : Grand-croix, Commandeurs et Chevaliers ; le Roi en étant le Grand-Maître. Alors qu'il fallait quatre degrés de noblesse pour être admis dans l'Ordre de Saint-Lazare, trois degrés pour l'Ordre du Saint-Esprit ou de Saint-Michel, Louis XIV avait voulu qu'on pût devenir chevalier de Saint-Louis sans être d'extraction noble. Il

fallait seulement avoir servi, sur terre ou sur mer, en qualité d'officier, pendant dix années ; mais étaient formellement exclus de l'Ordre tous les adeptes des religions dissidentes. La seule obligation religieuse était l'assistance à la messe de Saint-Louis le 25 août.
En 1750, l'Ordre de Saint-Louis fut assimilé à une charge anoblissante : après trois générations de titulaires, une famille était anoblie par brevet.





Croix d'or à quatre branches, émaillée de blanc. Le médaillon portait d'un côté l'image de Saint-Louis, en armure, revêtu de son manteau royal, avec la devise : *Bellicæ virtutis præmium*, qui avait été proposée par Boileau ; de l'autre côté était l'inscription : *Ludovicus Magnus instituit, 1693*.

Un décret du 1er janvier 1791 renomma l'Ordre de Saint-Louis simplement *décoration militaire*, le fusionnant avec l'Ordre du Mérite militaire, puis le 15 octobre 1792, la Convention supprima l'Ordre, ordonnant de briser le grand sceau de l'Ordre et l'année suivante obligeant les anciens chevaliers de Saint-Louis à aller déposer leurs croix dans leurs municipalités. Mais Louis XVIII, en exil, continua de pourvoir aux vacances parmi les dignitaires et il créa plusieurs centaines de nouveaux chevaliers. Le processus reprit son rythme sous la Restauration jusqu'à ce que le pouvoir né de la Révolution de 1830 mette un terme définitif [2] à cet Ordre de Saint-Louis, que Napoléon avait plagié pour faire sa Légion d'Honneur (ajoutant seulement une cinquième branche à l'étoile).

L'**ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE** – *ruban bleu foncé* – fut institué par Louis XV le 10 mars 1759 pour récompenser les officiers étrangers (principalement suisses) des régiments au service du Roi de France, qui ne pouvaient être admis dans l'Ordre de Saint-Louis parce qu'ils étaient protestants.
L'organisation de l'Ordre était identique à celle de l'Ordre de Saint-Louis avec un Grand-croix, quatre Commandeurs et un nombre indéterminé de Chevaliers, mais son Grand-Maître n'en était pas le Roi. Il s'agissait plus d'une *institution* que d'un ordre car il ne se rattachait pas à la tradition monastique catholique, mais il conférait à ses titulaires les mêmes avantages que la Croix de Saint-Louis (titre de chevalier, pension, anoblissement après trois générations).
L'Ordre fut supprimé à la Révolution, comme les autres ordres royaux, et rétabli par Louis XVIII (ordonnance du 28 novembre 1814) qui l'assimila alors à l'Ordre de Saint-Louis (avec son ruban rouge) et l'ouvrit également aux officiers musulmans de nationalité française.
Sur la durée d'existence aussi réduite de cet ordre, il n'y eut que 93 chevaliers.

2. Sous Louis-Philippe, le port de l'insigne fut toléré, à la condition de supprimer les fleurs de lys situées entre les quatre branches de l'étoile.



Croix d'or, émaillée, à huit pointes pommelées d'or, anglée de quatre fleurs de lys d'or, chargée au centre d'un écusson de gueules, représentant une épée en pal, la pointe en haut, et environnée de cette légende : *Pro virtute bellica* ; et au revers une couronne de lauriers avec ces mots : *Ludovicus XV, instituit 1759*.

On y trouve ainsi des officiers des régiments suivants :

- Salis-Samade (suisse)
- Salis-Grisons (suisse)
- Ernest (suisse)
- Lullin de Châteauvieux (suisse)
- Steynert (suisse)
- Castella (suisse)
- Gardes-Suisses
- Diesbach (suisse)
- Sonnenberg (suisse)
- Royal-Suédois
- Salm-Salm (allemand)
- Latty (allemand)
- Royal-Hesse-Darmstadt (bavarois)
- Bulkeley (irlandais)
- Rangrave-Cavalerie (liégeois)
- Alsace
- Nassau (allemand)
- Royal-Deux-Ponts (allemand)
- Chasseurs du Gévaudan
- Reinach (suisse)
- Bouillon (lorrain)

Ancestrami

NOTA

Bien qu'il ne s'agisse pas d'ordres créés par les rois de France, il convient de mentionner encore les ordres suivants, sans entrer dans les détails (pour cela voir par exemple le site Wikipedia), car ils furent créés par des membres de la lignée capétienne et conférés, entre autres, à des seigneurs français (un portrait de Louis XV le montre ainsi portant l'insigne de la Toison d'Or) :

1. Le premier **Ordre du Croissant** créé à Messine en 1268 par Charles d'Anjou, frère cadet de Saint-Louis. Il subsista peu de temps et disparut à la création de l'Ordre de l'Etoile.
2. L'**Ordre du Camaïeu ou Porc-épic** créé en 1430 par Charles duc d'Orléans, composé de 24 chevaliers qui devaient être nobles de quatre races. Le collier était une chaîne d'or en tortil, au bout de laquelle pendait un porc-épic d'or avec la devise *Cominus et eminus*, signifiant que cet animal avec ses pointes peut piquer de près et de loin ceux qui l'offensent.

3. Le second **Ordre du Croissant** créé à Angers en 1448 par René d'Anjou (le *bon roi René*, issu de la maison de Valois) pour concurrencer l'Ordre de la Toison d'Or créé quelques années auparavant (quelques années plus tard, en 1469, il était imité en cela par Louis XI avec son ordre de Saint-Michel) : il était composé de 36 chevaliers ayant quatre degrés de noblesse. Son collier était fait de chaînettes d'or enlacé d'un ruban de soie noire, avec à sa pointe un croissant d'argent portant la devise *Los en croissant*.
 Le pape Paul II, ennemi de René d'Anjou, le supprima par une bulle vers 1460.

4. L'**Ordre de la Toison d'Or** créé à Bruges le 10 janvier 1429 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne (contemporain de René d'Anjou et issu, comme lui, de la maison de Valois), pour honorer ses proches. Ordre inspiré du mythe grec de la Toison d'or (en mémoire du mouton à la toison d'or qui sauva Phryxus et de la conquête des Argonautes à Colchos conduits par Jason), son insigne est constitué d'une dépouille de bélier en or, suspendue à un collier ou à un cordon rouge ; Saint-André, fêté le 25 novembre, est le patron de l'Ordre, comme de la maison de Bourgogne. Sa devise : *Ante ferit quam flamma micet*.
 Le mariage de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, avec Maximilien I^{er} de Habsbourg en 1477, fit passer la souveraineté de l'ordre à la maison de Habsbourg ; Charles Quint, fils de Marie de Bourgogne, devenu roi d'Espagne, fixa alors l'Ordre à Madrid. Celui-ci y resta jusqu'en 1700, année de la mort de Charles II, dernier des Habsbourg d'Espagne. L'avènement du Bourbon Philippe V au trône d'Espagne conduisit alors à séparer l'ordre en deux branches, l'espagnole, basée à Madrid, et l'autrichienne, basée à Vienne. Les deux branches subsistent encore aujourd'hui.

La Roque cite encore d'autres ordres de chevalerie :

a. l'ordre du Fusil attribué à Jean duc de Bourgogne
b. l'ordre du Chardon de Bourgogne, sans preuve certaine
c. l'ordre de l'Ecu d'Or, dit de Bourbon, institué par Louis II duc de Bourbon, comte de Clermont, en 1369
d. l'ordre du Chardon Notre-Dame et de Saint-André, institué par le même prince l'année précédente
e. l'ordre de la chevalerie de l'Epi, institué par François I^{er} duc de Bretagne
f. les chevaliers du Lièvre
g. l'ordre de la Sainte-Ampoule, dit de Saint Rémi
h. l'ordre du Chien, symbole de la fidélité, des barons de Montmorency
i. l'ordre de la Vache de Béarn, attribué aux comtes de Foix, vicomtes de Béarn
j. l'ordre du Lion, attribué aux barons de Coucy
k. les chevaliers de Beaucaire

l. l'ordre de Sainte-Christine de Somport, mentionné dans un édit du roi de 1671
m. l'ordre de Saint-Louis de Bochereaumont
n. l'ordre de la Magdeleine établi en 1614 par le breton Jean Chesnel, sieur de la Charonnière

Sources –

1. Comte de Colleville et François Saint-Christo
 Les ordres du Roi - Ordres royaux militaires et chevaleresques ayant existé en France de 1099 à 1830
 Réédition 2001 – Mémoires & Documents

2. Jean-François-Louis, comte d'Hozier
 Recueil de tous les membres composant l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis depuis l'année 1693, époque de sa fondation – précédé des édits de création et autres relatifs audit ordre
 Paris – 1817

3. Gilles-André de la Roque
 Le Traité de la Noblesse (1678)
 Réédition 1994 – Mémoires & Documents

4. Sites Internet :

Etoile	http://fr.wikipedia.org
St Michel	http://lorl.free.fr/stmichel.htm
St Esprit	http://france-phaleristique.com/stesprit.htm http://lorl.free.fr/stesprit.htm
St Lazare	http://fr.wikipedia.org
St Louis	http://www.saint-louis.info
Mérite militaire	http://wiki.geneanet.org
Phaléristique	www.france-phaleristique.com

Ces différents sites, dont la liste n'est pas exhaustive, indiquent d'autres références qu'il est inutile de rappeler ici.

Ancestrami